



GRAND LYON
communauté urbaine



DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON (3ème Arrdt)

IMMEUBLE SKY 56

Avenue Félix Faure

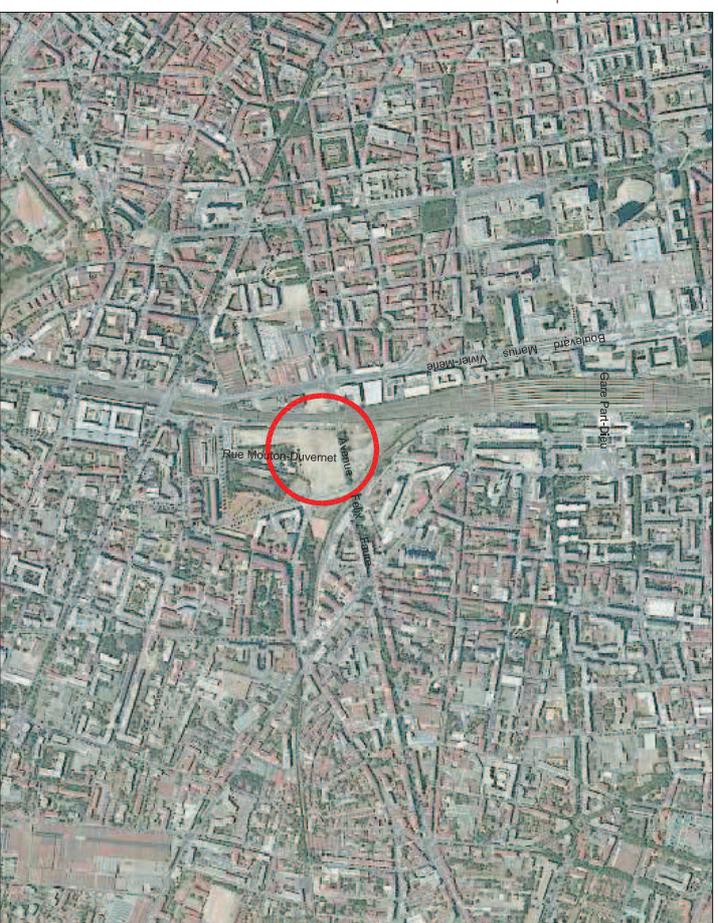
Rue Général Mouton - Duvernet

PLAN DE SERVITUDES DE PASSAGES

Fonds de plans : Plan topographique et topométrique de Décembre 2011, Réf : 201168175-01 Indice A.
Plan Masse, version APS, plan n°100 en date du 10 avril 2012, établie par l'Atelier d'architecture Chaix & Morel et associés.

JUILLET 2014	CREATION DU PLAN	A	<p>Operandi anc. Charmasson CABINET DE GEOMETRES-EXPERTS</p>  <p>28 Rue Valentin Couteur 69004 LYON Tél : 04 78 29 85 01 Fax : 04 72 00 97 61 Email : contact@charmasson-pbkhon.fr</p>
SEPTEMBRE 2014	D.P. déclassé à cadastrer	B	
			<p>ECHELLE : 1/1000 (0,001m.p.m.)</p> <p>REFERENCE : 201424268-01</p>

Plan de Situation



Copyright IGN - projection Lambert II étendu / NTF - Piles de vues aériennes de 2003

LEGENDE :

 Application graphique du parcellaire cadastral
(à partir du plan cadastral informatisé en date de septembre 2011)

- NOTA :**
- Alignements définis par le service Territoires et Planification de la Communauté Urbaine de Lyon le 20 Décembre 2010.
 - Alignement SNCF et limite de construction définis sur fichier reçu le 15 Septembre 2011 (Arrêté Préfectoral signé non transmis à ce jour)
 - Limite Sud du Lot défini par le GRAND LYON le 3/10/2011
 - Le plan masse du projet SKY 56 est ici fourni à titre indicatif. Il pourra faire l'objet d'évolutions dans le cadre du dossier de permis de construire.

5174000
5174100
5174200
5174300

LEGENDE :

-  Servitude de passage temporaire véhicules, piétons, et cycles (construction sur l'ilot GRAND LYON)
(Fonds servant : parcelle AZ 284 et partie du DP déclassé à cadastre correspondant à l'ancienne rue Général Mouton Duvernet
Fonds dominants : parcelles AZ 282 et 283)
-  Servitude de passage véhicules, piétons, et cycles.
(Fonds servant : partie du DP déclassé à cadastre correspondant à l'ancienne rue Général Mouton Duvernet
Fonds dominants : parcelles AZ 282 et 283)

Orientation approchée
donnée à titre indicatif

